



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°46-2016-087

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture Lot

46-2016-12-15-001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire (2 pages)

Page 3

Préfecture Lot

46-2016-12-15-001

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors le 15 décembre 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU LOT
190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 février 2015 nommant Mme Catherine FERRIER préfète du Lot ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, Administratrice générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques du LOT ;

Vu la décision du 01 mai 2010 portant nomination de Monsieur Thierry GELIFIER, Administrateur des Finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques du LOT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 mars 2015, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Thierry GELIFIER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Thierry GELIFIER à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry GELIFIER, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 09 mars 2015, sera exercée par :

- Madame Caroline PERIE, inspectrice principale des finances publiques,
- Monsieur Hervé DELSAHUT, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Monsieur Patrick ALONSO, inspecteur des finances publiques,
- Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier,
Madame Frédérique RAPINEAU, contrôleur,
Madame ROUBILLE Laetitia, contrôleur,
reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

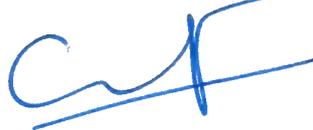
Monsieur Frédéric TIRTAINE, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier,
Madame Frédérique RAPINEAU, contrôleur,
Madame ROUBILLE Laetitia, contrôleur,
Madame FAIVRE Annie, contrôleur,
reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaire.

Monsieur Frédéric TIRTAINE, Inspecteur, est habilité à servir toute opération dans CHORUS -REFX.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI,
Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal,
reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFiP du LOT et de constater le service fait.

Fait à Cahors, le 15 décembre 2016,

Le directeur du pôle pilotage et ressources
Administrateur des Finances publiques Adjoint,



Thierry GELIFIER